



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 AVRIL 2017

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 24 avril 2017 à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1. Adhésion de la communauté de communes Pays rhénan : adhésion au SMITOM

Le syndicat mixte intercommunal pour l'enlèvement des ordures ménagères de Bischwiller et environs (SMIEOM), composé de deux membres, à savoir la communauté de communes du Pays Rhénan et la communauté de communes de Bischwiller et environs était membre du SMITOM.

Les communautés de communes de la région de Haguenau, de Bischwiller et environs, de la région de Brumath et du Val-de-Moder ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour créer la communauté d'agglomération de Haguenau (CAH).

Cette fusion et la dissolution du SMIEOM ont provoqué le retrait des quatre EPCI du SMITOM. En effet, l'article L.5216-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit, en cas de fusion d'une partie des membres d'un syndicat mixte pour créer une communauté d'agglomération, un dispositif de retrait de ce syndicat des EPCI fusionnés, lorsque les compétences transférées sont obligatoires (ce qui est le cas pour la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés).

Ainsi, le SMITOM ne compte plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, que trois membres : le SMICTOM de Saverne et les communautés de communes de la Basse-Zorn et du Pays de la Zorn.

La communauté de commune du Pays Rhénan ne possède pas l'ingénierie nécessaire pour exercer la compétence de traitement des déchets. Aussi, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une adhésion au SMITOM, lors de la séance du 8 février 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Donne un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes du Pays Rhénan au syndicat mixte pour le traitement des ordures ménagères du secteur de Haguenau-Saverne ;

### 2. Information sur le déploiement de la fibre optique

Dans le cadre de la mission que lui a confié la Région Grand Est, la société ROSACE est chargée de déployer la fibre optique sur plus de 800 communes en Alsace entre 2017 et 2022. Elle a pour mission de conduire les études, de réaliser les travaux, de mettre l'infrastructure à la disposition des opérateurs, d'en assurer l'exploitation maintenance et d'apporter une partie du financement.

Pour les études et les travaux de construction du futur réseau très haut débit, ROSACE s'appuie sur différentes structures mises en place spécifiquement pour ce projet d'envergure. C'est ainsi que le groupement d'intérêt économique (GIE) Fibr'Alsace sera amené à intervenir sur le terrain au nom et pour le compte de Rosace.

Rosace est une S.A.S dont les actionnaires sont N.G.E, Altitude Infrastructure, la Caisse des Dépôts et Consignations et les fonds Marguerite et Quaero.

Lors de cette réunion, un programme a été communiqué :

Les communes prioritaires dans la communauté de communes du Pays Rhéna sont : Forstfeld, Fort-Louis et Neuhauesel. (pas ou peu de débit)

2017-2021 : déploiement de la fibre

2018-2022 : ouverture commerciale

2018-2046 : raccordement du client final

Pour Kilstett, les travaux sont prévus pour 2020. Il y a pour l'instant 1275 prises prévus pour un montant de 223 125 € financé par la communauté de communes (175 €/prise).

Il y aura 2 répartiteurs : 1 sur la commune de Seltz pour le Nord de la com com et 1 à Hoerd dont dépendra Kilstett et Offendorf. 2 sous répartiteurs seront installés sur Kilstett.

### 3. Coupure du pont transfrontalier de Gambenheim/Rheinau

Les travaux sont reportés en 2018 durant les mois de juin, juillet, août

### 4. Droit de Prémption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays rhéna n'a pas fait usage de son droit de prémption urbain concernant 5 cessions immobilières

### 5. Divers

#### Vente d'un lot bois :

Deux chênes au Planheckgraben sont secs et nécessitent d'être coupés ; il est proposé de réaliser un lot bois destiné aux particuliers pour du bois de chauffage à usage privé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de fixer forfaitairement le prix de vente d'un lot bois à 15 € à un particulier

Intervention de M le Maire qui signale de nombreuses dégradations volontaires durant le week-end du 22-23 avril au groupe scolaire et des tags sur le mur du cimetière.

Le Maire

Gabriel MULLER